

**Province de Québec
Municipalité de Chartierville**

Lundi 5 juin 2017

1. Ouverture de la séance :

Le maire Denis Dion ouvre la séance à 19h.

Sont présents : les conseillers Louis Désy, Simon Lafrenière, Vanessa Faucher, Guy Gilbert, Nathalie Guesneau et Claude Sévigny. La directrice générale et secrétaire-trésorière Pamela Blais est aussi présente.

17-2794

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par M. Louis Désy, appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2017.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :

- *Résolution Renouvellement bail CICM*
- *Résolution PAERRL*
- *Résolution TECQ*
- *Résolution Entente intermunicipale sinistre majeur*

8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

17-2795

3. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017 :

Il est proposé par M Claude Sévigny, appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 1^{er} mai 2017, tel que présenté.

17-2796

4. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par M Simon Lafrenière, appuyé par M Louis Désy et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017, pour un total des dépenses d'une somme de 84 358,01 \$ et un total des revenus d'une somme de 77 281,59 \$.

5. Rapport du Maire :

M. Denis Dion informe qu'il y aura une rencontre d'informations le jeudi 15 juin à 19h, afin de donner des renseignements à la population sur le festival Musique aux Sommets 2017.

Il fait également un bref rappel pour le compostage domestique et l'importance d'en aviser le bureau municipal pour que la municipalité puisse bénéficier du montant total de la subvention de Recyc Québec.

6. Rapport des comités ad hoc :

M. Guy Gilbert annonce le début des activités saisonnières pour le CIMO et le CICM pour le 23-24 juin. Les derniers préparatifs seront terminés pour cette fin de semaine, soit, l'aménagement de la zone pique-nique pour les familles, toilette sèche pour handicapé au CIMO et pour le CICM les travaux d'élargissement seront effectués sous peu. Aussi, le CIMO est toujours à la recherche d'un employé saisonnier.

M. Simon Lafrenière donne les grands détails pour la Fête Nationale : jeux gonflable, cantine sur place, tournoi de Dek Hockey, musique, feux de joie et feux d'artifice sont à l'horaire.

Mme Vanessa Faucher poursuit ses recommandations pour le Triathlon canadaman/canadawoman, et dit que l'organisation est à la recherche de bénévoles afin d'assurer la sécurité tout au long du parcours, autant à Chartierville de dans les autres municipalités, car les routes ne seront pas fermés pour l'activité. Aussi, Chartierville, a pris la décision de faire une activité pour tous avec jeux gonflables, diner hot-dog/hambourgeois, musique, etc. Comme les organisateurs du triathlon attendent 230 athlètes en plus des accompagnateurs, il risque d'y avoir beaucoup de gens présent étant donné que Chartierville est un point de transition, soit de vélo à courses à pied. Alors, si des gens veulent être bénévoles, Mme Vanessa demande d'entrer en contact avec elle et celle-ci s'occupera de les référer à l'organisateur de l'évènement à Mégantic.

Mme Nathalie Guesneau annonce qu'elle-même en compagnie de M. Simon Lafrenière, devraient poursuivre leur tournée municipale en prévention in-

condie. Aussi, elle informe qu'elle a reçu la majorité des soumissions pour l'amélioration de la salle communautaire et qu'elle souhaite que les travaux soient accomplis pour le festival Musique aux Sommets.

M. Claude Sévigny montre une annonce de la Contrée du Mont-Mégantic qui annonce les grands événements de Chartierville, soit la Fête Nationale, Musique aux Sommets et le Festival de la chasse. Aussi, un nom de constellation a été retenu pour Chartierville : La grande ourse.

M. Louis Désy informe que le calcium liquide sera épandu dans les chemins. Nouveauté cette année, le calcium sera épandu sur 14 pieds de largeur contrairement aux années précédentes où c'était à 12 pieds de largeur, aussi en étant plus tôt cette année, les risques de poussière excessive seront évités. De plus, les grosses réparations sont terminés, tel qu'une transition ou ventre de bœuf sur 600 pieds dans le 10^e rang. M Denis Dion ajoute que de l'asphalte concassé a été mis sur le rang Saint-Paul pour les limites du périmètre urbain.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

17-2797

Résolution Renouvellement bail CICM signature :

Il est proposé par Simon Lafrenière, appuyé par Nathalie Guesneau d'autoriser le maire Denis Dion et la secrétaire-trésorière Pamela Blais à signer la reconduction du contrat de location avec le propriétaire, locateur, Eric Patry, représentant de la compagnie 9170-7448 QUÉBEC inc., en présence de la notaire Claire Bouffard. Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

17-2798

Résolution PAERRL :

DEMANDE D'APPUI - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) - DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL

Attendu que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1er avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

Attendu que le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1er avril 1993;

Attendu que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

Attendu que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont:

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants:

- sécurité
- chaussée
- drainage
- abords de route

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est à dire:

- achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)
- achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.);

Attendu que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

Attendu que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

Attendu que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Guesneau, appuyé par le conseiller Louis Désy et résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de Chartierville demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de recevoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL;

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, ainsi qu'au député Stéphane Billette pour appui;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-2799

Résolution TECQ

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Vanessa Faucher, appuyé par Simon Lafrenière et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux expédiée le 11 octobre 2016 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux expédiée le 8 mai 2017 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses de travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-2800

Résolution Entente inter municipale sinistre majeur :

ATTENDU que les municipalités concernées se sont prévaluées des articles 468 et suivants et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q, c C-27.1) pour conclure une entente d'entraide en cas de sinistre majeur en matière de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Lafrenière
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Guesneau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Chartierville accepte de conclure une entente intermunicipale d'entraide en cas de sinistre majeur en matière de sécurité incendie avec les autres municipalités participantes intéressés, suivant les modalités et les conditions prévues à l'entente, pour une période de vingt-sept mois à compter du 1^{er} avril 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

QUE le maire et la directrice générale de la municipalité de Chartierville soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Chartierville;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. Période de questions :

Le maire répond aux questions des citoyens.

9. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

10. Levée de la séance :

17-2801

La séance est levée à 20 h 15 par M. Louis Désy sous la résolution 17-2801.